

- Une durée d'investissement de 5 ans.
- Prix de souscription incluant les frais d'entrée : 102% de la valeur nominale (soit 1.020 EUR par coupure).
- Les modalités de remboursement et de rendement sont associées à l'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon (Price), composé de 30 actions de sociétés européennes satisfaisant à des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ET présentant une stratégie de transition énergétique qui devra être d'autant plus convaincante que leur empreinte carbone est élevée.
- Risque de perte de capital en cas d'évolution adverse de l'indice à l'échéance. La perte potentielle est toutefois limitée à 10% maximum. Même en cas de recul plus sévère de l'indice, le capital sera donc remboursé à 90% minimum de la valeur nominale (soit 900 EUR par coupure) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du garant.
- Effet de levier: en cas d'évolution favorable de l'indice, la prime de remboursement sera égale à **115% de l'évolution** positive enregistrée par l'indice.

Il est à noter que la BNP Paribas Issuance BV (NL) Booster Certificate Climate Care Low Carbon 2025 n'est pas une obligation verte. L'investisseur doit être conscient que son capital n'est pas investi spécifiquement dans des actifs répondant à des critères de durabilité. Seul le rendement est lié à un indice intégrant entre autres des critères durables.

(1) Hors frais d'entrée de 2% et hors fiscalité applicable. Hors faillite ou risque de faillite de l'émetteur et faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du garant.

Nous vous conseillons de lire attentivement la Documentation juridique (telle que définie dans ce document) avant d'investir dans ce produit. En cas de plainte, vous pouvez vous référer à la section «Services plaintes» en page 9 de ce document.



Type d'investissement

La BNP Paribas Issuance BV (NL) Booster Certificate Climate Care Low Carbon 2025 est un instrument dérivé émis par BNP Paribas Issuance B.V. et garanti par BNP Paribas. En y souscrivant, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui ne s'engage pas à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance, dans tous les cas. Par ailleurs, en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

Un investissement axé sur le thème de la transition énergétique

Conscientes du rôle qu'elles ont à jouer dans la lutte contre le changement climatique, de nombreuses entreprises européennes, relevant de secteurs variés, ont déjà commencé à reconsidérer leur modèle économique afin de réduire leur empreinte carbone. Mais cet engagement est loin d'être suffisant. De gré ou de force, toutes les entreprises seront amenées à suivre le même chemin.

Grâce à la BNP Paribas Issuance BV (NL) Booster Certificate Climate Care Low Carbon 2025¹, vous visez le potentiel boursier d'entreprises européennes dont l'engagement sur la voie de la transition énergétique doit être d'autant plus ferme que leur empreinte carbone est élevée.

Objectif du produit

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Votre rendement potentiel est en effet associé à la performance de l'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon (Price), composé de telles entreprises. Comme vous n'investissez pas directement dans les actions qui composent l'indice, vous n'exposez donc pas votre capital au risque élevé de ce type d'actifs. Au contraire, vous savez dès le départ qu'en cas d'évolution adverse de l'indice à l'échéance, la perte de capital sera limitée à -10% maximum, même en cas de recul plus sévère. En revanche, si l'indice progresse par rapport à son niveau initial, vous bénéficierez d'un effet de levier : la prime de remboursement sera égale à 115% de toute performance positive enregistrée par l'indice.

Focus sur l'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon (Price)

L'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon (Price) est le fruit d'une étroite collaboration entre BNP Paribas, Solactive et Vigeo Eiris.

- **Vigeo Eiris** est une agence indépendante internationale de recherches et services ESG (Environnement, Social et Gouvernance d'entreprise) à destination des investisseurs et des organisations privées, publiques et associatives.
- **Solactive**, créé en 2007, est un fournisseur allemand spécialisé dans le développement, le calcul et la gestion d'indices des marchés financiers.

Vous trouverez plus d'informations sur ces deux partenaires sur **www.vigeo.com** et **www.solactive.com**

Lancé en juillet 2019, l'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon (Price) a pour objectif de refléter les performances boursières de 30 entreprises européennes, présentant des dividendes estimés élevés et une volatilité historique relativement faible, qui ont franchi avec succès divers tests de responsabilité sociale d'entreprise et d'empreinte carbone, appliqués par Vigeo Eiris.

La composition de l'indice est revue tous les 3 mois, ce qui permet d'éliminer les actions qui ne répondent plus aux critères de sélection durables et/ou financiers.

L'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon adossé à la Certificate est un indice de type "Price". Ceci implique que les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Vous trouverez la composition de l'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon (Price) et pourrez en suivre l'évolution sur https://www.solactive.com/ indices/?se=1&index=DE000SLA8MR5

Description de l'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon (Price)

Méthodologie de sélection des 30 actions :

Univers d'investissement

= plus de 700 actions européennes analysées par Vigeo et cotées sur un marché mature¹ d'Europe.



3

Évaluation « Climate Care » par Vigeo Eiris

Évaluation de l'empreinte carbone :

Vigeo Eiris attribue aux entreprises une note sur base de leurs émissions de ${\rm CO_2}$ et les répartit ensuite en 4 catégories :

- A. Émissions de CO₂ modérées
- B. Émissions de CO, significatives
- C. Émissions de CO₂ élevées
- D. Émissions de CO intenses

Évaluation de la stratégie de transition énergétique :

Chaque secteur est confronté à des défis environnementaux différents. Chaque entreprise est donc évaluée sur base de critères spécifiques à son secteur et reçoit un score sur 100, en fonction de l'engagement et de la dynamique qu'elle affiche dans sa transition énergétique.

Vigeo Eiris prend en compte conjointement les émissions de CO₂ et la note de transition énergétique. Plus l'empreinte carbone d'une entreprise est élevée, plus elle doit s'engager dans une stratégie de transition énergétique ambitieuse.

Empreinte carbone	Score de transition énergétique
A ou B	> 40/100 ET supérieur à la moyenne du secteur
С	> 50/100 ET supérieur à la moyenne du secteur
D	Le plus élevé du secteur ET supérieur à 50/100

· L'univers se réduit à quelques 200 actions.

INDICE SOLACTIVE ETHICAL EUROPE CLIMATE CARE LOWCARBON (PRICE)



Chaque entreprise se voit octroyer un score par Vigeo Eiris, en fonction de la manière dont elle répond aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

1. Approche Best-in-class:

Sélection des entreprises affichant un score Vigeo Eiris au moins égal à 40 sur 100 **ET** supérieur à la moyenne de leur secteur d'activité.

2. Filtres d'exclusion:

Exclusion des entreprises impliquées dans des **controverses critiques** portant sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, les Droits de l'Homme ou l'environnement.

Exclusion des entreprises présentant une **implication majeure** dans l'armement et le nucléaire.

· L'univers se réduit à quelques 300 actions.

Exclusions liées à la norme de qualité towards sustainability

Vous trouverez plus d'informations à propos de cette norme sur le site www.towardssustainability.be/fr/la-norme-de-qualit%C3%A9

Exclusion des entreprises impliquées dans

- des violations du Pacte Mondial des Nations Unies
- un secteur controversé tel que les armes, les armes nucléaires, le tabac, le charbon, les sables bitumeux, le pétrole de schiste, les énergies fossiles conventionnelles (à moins que l'entreprise tire plus de 40% de ses revenus des énergies renouvelables), la génération d'électricité (à moins que l'intensité carbone de l'électricité produite soit inférieure à 315 grammes de CO₂ par kWh).
- · L'univers se réduit à quelques 170 actions.

Critères financiers

Bonne liquidité : exclusion des actions présentant un volume d'échange quotidien moyen sur 20 jours inférieur à 5 millions d'euros.

Rendement du dividende² estimé: exclusion de la moitié des entreprises présentant les rendements du dividende estimés les plus faibles (dividende moyen estimé à un horizon de 12 mois divisé par le cours actuel de l'action).

Volatilité³ : sélection des 30 actions présentant les plus faibles volatilités historiques.

Contrainte sectorielle : maximum 6 actions par secteur.

Les **30 actions** ainsi sélectionnées sont ensuite pondérées inversement à leur volatilité.

- (1) France, Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Suède, Finlande, Norvège, Grèce.
- (2) Pas de distribution des dividendes. Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles vont distribuer, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.
- (3) Volatilité: Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne

Composition de l'Indice en date du 14 janvier 2020

Société	Pays	Secteur
ABB Ltd-Reg	Suisse	Éq. Industriel
Adecco Group AG	Suisse	Services
Assicurazioni Generali SpA	Italie	Assurances
Bellway plc	Royaume-Uni	Immobilier
Berkeley Group Holdings plc	Royaume-Uni	Immobilier
Bouygues SA	France	Construction
Cie générale des Ets Michelin	France	Automobile
Covivio SA	France	Immobilier
Deutsche Post AG	Allemagne	Transport
Deutsche Telekom AG	Allemagne	Télécoms
Electrolux AB	Suède	Électroménager
H&M Hennes & Mauritz AB	Suède	Confection
Industria de Diseno Textil SA	Espagne	Confection
Munich RE	Allemagne	Assurances
Nokian Renkaat Oyj	Finlande	Automobile
Novartis AG	Suisse	Santé
Poste Italiane SpA	Italie	Transport
Proximus SA	Belgique	Télécoms
Randstad NV	Pays-Bas	Services
SCOR SE	France	Assurance
Société BIC SA	France	Consommation
Swiss Re AG	Suisse	Assurances
Swisscomm AG	Suisse	Télécoms
Telefonica Deutschland Holding AG	Allemagne	Télécoms
Telefonica SA	Espagne	Télécoms
Telenet Group Holding NV	Belgique	Télécoms
Telia Co AB	Suède	Télécoms
Terna SpA	Italie	Services aux collectivités
Unilever plc	Royaume-Uni	Consommation
Zurich Insurance Group AG	Suisse	Assurances

Source : Solactive

Précisions utiles

Certains secteurs très polluants, tel celui de l'énergie, sont constitués d'entreprises se caractérisant par des émissions de CO_2 intenses (catégorie D). Ces entreprises ne sont pas exclues de la sélection, mais une méthodologie plus stricte leur est appliquée : elles doivent présenter une stratégie de transition énergétique parmi les plus ambitieuses de leur secteur, avec des objectifs concrets de réduction de leur empreinte carbone. Au 14 janvier 2020, aucune entreprise du secteur de l'énergie ne figurait dans l'indice.

Mécanisme de rendement potentiel

À l'échéance, soit le 1^{er} avril 2025, les modalités de remboursement et de rendement de la BNP Paribas Issuance BV (NL) Booster Certificate Climate Care Low Carbon 2025 seront déterminées par l'évolution de l'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon (Price) par rapport à sa valeur initiale.

- En cas de recul de l'indice, le remboursement sera calculé comme suit : 100% diminué par le pourcentage de baisse de l'indice limité à -10% maximum, soit un remboursement minimal de 90% de la valeur nominale¹ (900 EUR par coupure).
- En cas de stabilité ou de progression de l'indice, la BNP Paribas Issuance BV (NL) Booster Certificate Climate Care Low Carbon 2025 donnera droit¹:
 - au remboursement à 100% de la valeur nominale (1.000 EUR par coupure), et
 - à une prime de remboursement égale à 115% de l'éventuelle performance positive de l'indice quelle qu'elle soit.

Valeurs de l'indice

Valeur initiale : cours de clôture du 24 mars 2020.

Valeur finale: moyenne des cours de clôture relevés aux 13 dates d'observation suivantes: 18 mars 2024, 18 avril 2024, 21 mai 2024, 18 juin 2024, 18 juillet 2024, 19 août 2024, 18 septembre 2024, 18 octobre 2024, 18 novembre 2024, 18 décembre 2024, 20 janvier 2025, 18 février 2025, 18 mars 2025.

Performance finale : la performance finale telle que calculée ci-dessus pourra être tant inférieure que supérieure à la performance de l'indice réellement observée à l'échéance.

Exemples chiffrés

Donnés à titre purement illustratif, les exemples suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon (Price) et ne constituent pas une indication quant au rendement final.

	Exemple négatif	Exemple neutre	Exemple positif
Performance finale de l'indice ²	-25%	3%	16%
Prime de remboursement attribuée¹	/	3 x 115% = 3,5%	16 x 115% = 18,4%
Remboursement¹ à l'échéance	90%	103,5%	118,4%
Rendement actuariel ³	-2,47%	0,29%4	3,03%

⁽¹⁾ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et de faillite, risque de faillite ou de bail-in (mise en résolution) du garant.

⁽²⁾ Performance moyenne finale telle que calculée ci-dessus.

⁽³⁾ Sur base du prix de souscription de 102%.

⁽⁴⁾ Avant déduction du précompte mobilier.

Scénarios de performance

Les scénarios de performance sont repris dans le Document d'Informations Clés (KID) de la Note, disponible sur https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures. Ces scénarios sont basés sur une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPs (Règlement UE 1286/2014). L'investisseur doit être conscient du fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents. Les montants qu'il pourrait obtenir aux différentes périodes mentionnées dans les scénarios du KID pourraient donc s'avérer bien inférieurs aux montants repris dans ces scénarios.

Prospectus

Le **Prospectus** est constitué :

- du Prospectus de base pour l'émission de Certificats non subordonnées sous le programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 3 juin 2019, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris. L'approbation par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'instrument de dette structuré;
- de ses **suppléments** datés du 8 août 2019, du 30 septembre 2019 et du 29 novembre 2019, ainsi que de tous les éventuels suppléments à venir;
- du résumé spécifique à l'émission, rédigé en français; et
- des Final Terms rédigées en anglais et datées du 3 février 2020.

Ces documents ainsi que le Document d'Informations Clés et un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures
L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés avant toute décision d'investissement.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DE DROIT BELGE

L'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non applicables via les Final Terms.

SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT

La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Beobank et publié une fois par mois sur le site https://www.beobank.be/fr/particulier/epargner-investir/investissements/solutions/produits-structures

Soutien à Reforest'Action

Les forêts jouent un rôle majeur dans la régulation du climat. Elles représentent, à elles seules, 37% du potentiel de réduction nécessaire des émissions de carbone pour contenir la hausse des températures en dessous de 2°C d'ici 2030. Vue sous cet angle, la reforestation de la planète constitue une **stratégie climatique incontournable**. La BNP Paribas Issuance BV (NL) Booster Certificate Climate Care Low Carbon 2025 permet d'associer investissement et lutte contre le changement climatique. Concrètement, au terme de la période de souscription, l'émetteur s'engage à reverser une faible partie des frais de structuration¹ qu'il perçoit (0,23% du montant nominal total de l'émission), à Reforest'Action. Cette contribution sera affectée au financement de projets de plantation d'arbres. Elle n'engendrera aucun coût supplémentaire pour l'investisseur.

Il est à noter que la BNP Paribas Issuance BV (NL) Booster Certificate Climate Care Low Carbon 2025 n'est pas une obligation verte. L'investisseur doit être conscient que son capital n'est pas investi spécifiquement dans des actifs répondant à des critères de durabilité. Seul le rendement est lié à un indice intégrant entre autres des critères durables.



Entreprise à vocation sociale fondée en 2010, Reforest'Action permet aux particuliers et aux entreprises de soutenir concrètement la reforestation de la planète. Avec l'aide d'un millier d'entreprises et de plus de 135.000 citoyens, Reforest'Action a planté, depuis sa création, plus de 5 millions d'arbres et généré ainsi un impact positif sur les conditions de vie de plus de 100.000 personnes à travers le monde.

Vous trouverez plus d'informations sur Reforest'Action et ses projets de plantation sur le site www.reforestaction.com/

Principaux risques

Le remboursement du capital à 100% de la valeur nominale n'est pas prévu dans tous les cas :

En cas d'évolution adverse de l'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon (Price) à l'échéance, l'investisseur subira une perte de capital. Celle-ci sera toutefois limitée à -10% maximum, même si le recul de l'indice est plus sévère.

Risque de crédit :

En acquérant ce certificat, l'investisseur s'expose au risque de crédit de l'émetteur et du garant. En cas de défaut de paiement de ces derniers, l'investisseur supporte le risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance, ni le gain potentiel. Si le garant venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, les certificats pourraient être annulés en tout ou partie, ou convertis en instruments de capitaux propres (actions), en fonction de la décision du régulateur (bail-in)¹. Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre tout ou partie de son capital. Les certificats proposés sont des obligations directes, inconditionnelles, non assorties de sûretés et senior. Les obligations du garant au titre de la garantie sont des engagements seniors préférés. En cas de défaut de paiement de l'émetteur et de liquidation du garant, les détenteurs des certificats seront payés après les détenteurs de créances bénéficiant d'un autre privilège (par exemple, les dépôts couverts à hauteur de 100.000 euros par le Fonds de garantie), mais en priorité par rapport aux détenteurs d'obligations subordonnées et de créances "Senior non Préférées" du garant.

Risques liés à l'indice:

Lancé en juillet 2019, l'indice Solactive Ethical Europe Climate Care Low Carbon (Price) ne dispose que d'un historique très limité. En cas d'événements exceptionnels affectant l'indice (suspension, non publication), l'agent de calcul (AdC) des Certificats, en l'occurrence BNP Paribas Arbitrage S.N.C., en informera les investisseurs et procédera à certains ajustements. Si l'indice est remplacé par un indice utilisant des formules et méthodes de calculs substantiellement similaires à l'indice initial ou si l'indice est publié par un nouveau sponsor acceptable pour l'AdC, alors ce nouvel indice sera utilisé comme nouveau sous-jacent. Si le sponsor de l'indice annonce des changements substantiels aux formules et méthodes de calculs de l'indice ou la suppression de l'indice, ou si le sponsor successeur de l'indice ne publie pas ce dernier, l'AdC procédera à la détermination des valeurs de l'indice et des autres montants prévus dans les termes et conditions des Certificats.

Risque de liquidité :

Cet instrument dérivé n'est pas coté sur un marché réglementé. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. a l'intention d'en assurer la liquidité en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). En cas de vente avant l'échéance, il convient en outre de tenir compte des frais de transaction, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique "Frais supportés par l'investisseur" en page 8).

Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché) :

Le droit au remboursement à 90% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cet instrument dérivé fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice sous-jacent et celle des taux d'intérêt.

Cas de remboursement anticipé possible :

En cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des Certificats (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Certificats), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Certificats d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des Certificats. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'émetteur.

⁽¹⁾ Les passifs de l'émetteur étant, sur la base d'une analyse juridique interne à BNP Paribas selon le droit français, exclus du champs d'application du bail-in.

Données techniques de cette émission

Description

Émetteur : BNP Paribas Issuance B.V. (en abrégé "BNPP"), véhicule d'émission dédié de droit néerlandais

Garant : BNP Paribas S.A. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Rating du garant : A+ (stable outlook) chez Standard & Poor's, Aa3 (stable outlook) chez Moody's et AA- (stable outlook) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Plus d'informations sur les ratings sur https://invest.bnpparibas.com/en/debt-ratings

Titres

Valeur nominale: 1.000 EUR.

Montant de l'émission: maximum 30 millions EUR.

Code ISIN: XS2053644634

Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.

Durée & Prix

Date d'émission et de paiement : 1^{er} avril 2020.

Prix d'émission: 100% de la valeur nominale, soit 1.000 EUR par coupure.

Prix de souscription : 102% de la valeur nominale, soit le prix d'émission augmenté des frais d'entrée.

Échéance: 1er avril 2025, soit une durée de 5 ans.

Prix de remboursement : droit au remboursement à 90% minimum de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.

Frais supportés par l'investisseur

Frais inclus dans le prix d'émission :

- **Frais de distribution** BNP Paribas Arbitrage verse à Beobank NV/SA une commission d'un montant indicatif de 1,50% du montant effectivement placé (le pourcentage exact est déterminé après la clôture de la période de souscription et sera disponible sur www.beobank.be).
- Frais liés à la structuration et à la gestion des titres: 1,42% du montant nominal souscrit. Les frais repris ci-dessus sont indicatifs et pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Les frais de distribution (d'un montant indicatif maximum de 2,50% du montant effectivement placé), ainsi que les frais de structuration (qui s'élèvent également à un montant indicatif maximum de 2,50% du montant effectivement placé), sont déjà inclus dans le prix d'émission (100%) et s'élèvent au total à un montant maximum de 5% du montant effectivement placé.

Frais non inclus dans le prix d'émission :

- Frais d'entrée de 2% du montant nominal souscrit, perçus par Beobank NV/SA en sa qualité de distributeur.
- Frais de sortie :
 - à l'échéance des titres : pas de frais de sortie;
 - avant l'échéance des titres : 0,50% du montant nominal vendu (hors frais de transaction, impôts éventuels et taxe sur opérations de bourse) dans des conditions normales de marché.
- Autres frais: pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par Beobank NV/SA à ses clients (notamment les frais de transaction en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur https://www.beobank.be/fr/particulier/

Données techniques de cette émission (suite)

Profil d'investisseur

Ce produit est destiné aux investisseurs présentant un profil «modéré à dynamique». Il peut également convenir, dans certaines limites, à des investisseurs présentant un autre profil. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur sur www.beobank.be. Le produit doit également correspondre à la situation financière de l'investisseur en termes de diversification, de connaissances et d'expériences.

Fiscalité belge

Régime fiscal actuellement applicable à l'investisseur personne physique résident belge

Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 30%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire durant la période de souscription).
- TOB de 0,35% à la vente sur le marché secondaire (maximum 1.600 EUR par opération).

Services plaintes

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes : Beobank NV/ SA Customer Service Center, Boulevard Général Jacques 263G, 1050 Bruxelles ou par mail au **contactinfo@beobank.be**.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfin asbl - North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be). E-mail: Ombudsman@Ombudsfin.be / Tél.: +32 2 545 77 70.

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre au public en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 3 février 2020 à 9h au 20 mars 2020 à 16h. Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Beobank NV/SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

Pour plus d'informations, prenez rendez-vous dans **votre agence Beobank** ou surfez sur **beobank.be**

Date : / /
Nom Prénom :
Signature : Je déclare avoir reçu ce document de 10 pages concernant BNP Paribas Issuance BV (NL) Booster Note Climate Care Low Carbon 2025 avant la souscription.
(1 copie pour le client / 1 copie pour le point de vente)

